

Délibération n°04

**Effectif légal du Conseil de
Communauté :**
61

**Nombre de Conseillers
en exercice :**
61

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :**
60

Nombre de votants :
60

Date de convocation :
20 septembre 2017

**Date d'affichage du
compte-rendu :**
4 octobre 2017

Objet :

**Pays d'art et d'histoire : tarifs
des visites à compter du 1^{er}
janvier 2018**

L'AN deux mille dix-sept, le 26 septembre, le conseil communautaire, convoqué le 20 septembre 2017 s'est réuni à la salle Dumoulin à RIOM, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS :

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Pierre CERLES, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M Lionel CHAUVIN, M François CHEVILLE, Mme Pierrette CHIESA, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, Mme Françoise LAFOND, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Nicole PICHARD, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Vincent RAYMOND, M Thierry ROUX, Mme Michèle SCHOTTEY, M Jacques VIGNERON, **titulaires.**
Mme Marie-Laure REDON, Mme Sylvie MOIGNOUX, Mme Sylvie GERBE, **suppléants.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents, représentés ou suppléés :

- Mme Martine BESSON, *a donné pouvoir à* M Alain PAULET
- M Philippe CARTAILLER, conseiller communautaire unique de SAINT-IGNAT, remplacé par Mme Marie-Laure REDON conseiller communautaire suppléant
- Mme Danielle FAURE-IMBERT, *a donné pouvoir à* M Frédéric BONNICHON
- M Stéphane FRIAUD, *a donné pouvoir à* Mme Pierrette CHIESA
- M Daniel GRENET, *a donné pouvoir à* Mme Michèle GRENET
- M Mohand HAMOUMOU, *a donné pouvoir à* Mme Anne-Karine QUEMENER
- M Didier IMBERT, conseiller communautaire unique de CLERLANDE, remplacé par Mme Sylvie MOIGNOUX conseiller communautaire suppléant
- M Jacques LAMY, *a donné pouvoir à* M Pierre PECOUL
- Mme Emilie LARRIEU, *a donné pouvoir à* Mme Nicole PICHARD
- Mme Nicole LAURENT, *a donné pouvoir à* M Philippe COULON
- M Christian MELIS, conseiller communautaire unique d'ENVAL, remplacé par Mme Sylvie GERBE conseiller communautaire suppléant
- M Gilbert MENARD, *a donné pouvoir à* M Jean-Christophe GIGAULT
- Mme Régine PERRETON, *a donné pouvoir à* M Vincent RAYMOND
- Mme Valérie SOUBEYROUX, *a donné pouvoir à* M Jean-Pierre HEBRARD
- M Nicolas WEINMEISTER, *a donné pouvoir à* Mme Catherine HOARAU

Absents :

- Mme Catherine VILLER-MICHON

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20170926-
DELIB2017092604-DE
Date de télétransmission : 03/10/2017
Date de réception préfecture : 03/10/2017

<> <> <>

Secrétaire de Séance :

M Eugène CHASSAGNE

Rapport n°04 – Pays d'art et d'histoire : tarifs des visites à compter du 1^{er} janvier 2018

Vu les délibérations du conseil communautaire de Riom communauté en date du 6 février 2014 et du 22 mars 2007, déterminant les tarifs appliqués par le service du patrimoine,
Vu l'avis de la commission culture réunie le 6 septembre 2017,
Considérant que les tarifs des visites commentées pour les individuels et pour les groupes sont identiques depuis 2007 et qu'il convient de les faire évoluer tout en leur conservant leur attractivité notamment, pour les habitants de Riom Limagne et Volcans,

Considérant la liste des manifestations, expositions temporaires et visites spécifiques pour lesquelles le service animation du patrimoine applique la gratuité :

a) les manifestations nationales :

- Journées européennes du patrimoine,
- Nuit des musées,
- Rendez-vous aux jardins,
- Journées du patrimoine de Pays,
- Journées nationales de l'archéologie,
- Journées nationales de l'architecture.

b) les manifestations locales :

- Fêtes de la ville de Riom,
- Fête de la Saint-Amable à Riom,
- Piano à Riom,
- Ville d'artisans,
- Le festival des balades.

c) les visites spécifiques à destination des habitants :

- visite de chantiers de la formule *Un Œil sur le patrimoine* avec un architecte et/ou un technicien,
- visite à deux voix de lieux emblématiques de la formule *L'Esprit des lieux* avec une personne familière du lieu lui-même.

d) les Visites libres ou commentées des expositions temporaires organisées par le Pays d'art et d'histoire.

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :

- approuve les tarifs des visites pour les individuels et les groupes, présentés dans ci-dessous, applicables à compter du 1^{er} janvier 2018,

INDIVIDUELS ET GROUPES	Tarif actuel 2017			Proposition 2018		
	Plein tarif	Tarif réduit	Moins de 18 ans	Plein Tarif	Tarif Réduit	Moins de 18 ans
Visite commentée 1h30 ou +	(A) 4,00 €	(B) 3,00 €	Gratuit	(A) 5,00 €	(B) 4,00 €	Gratuit
Visite commentée 1h	(D) 2,60 €	(E) 1,60 €	Gratuit	(D) 3,00 €	(E) 2,00 €	Gratuit
JEUNE PUBLIC	Plein tarif	Tarif habitants RLV		Plein tarif	Tarif habitants RLV	
Visite, anniversaire et atelier enfants	1,60 €	Gratuit		2,00 €	Gratuit	

Le tarif réduit est accordé aux habitants de Riom, Limagne et Volcans, aux demandeurs d'emploi, aux titulaires de la carte CEZAM, de la carte professionnelle de guide-conférencier, aux Ambassadeurs du territoire, aux étudiants aux groupes d'au moins 15 personnes.

- approuve la liste des manifestations pour lesquelles la gratuité est appliquée par le service animation du patrimoine

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

**Pour extrait conforme.
A Riom, le 27 septembre 2017**

Le Président

Frédéric BONNICHON



Accusé de réception en préfecture
063 200070753-20170926-
DEL1520170926-DE
Date de télétransmission : 03/10/2017
Date de réception préfecture : 03/10/2017